

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITÉ

Arrêté du 28 juillet 2008 portant modification de l'arrêté du 18 juillet 2008 fixant les modèles de la demande d'homologation d'une rupture conventionnelle de contrat de travail à durée indéterminée

NOR: MTST0818780A

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité,

Vu le code du travail, notamment son article L. 1237-14 ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2008 fixant les modèles de la demande d'homologation d'une rupture conventionnelle de contrat de travail à durée indéterminée,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'annexe intitulée « Rupture conventionnelle du contrat de travail à durée indéterminée d'un salarié protégé » est ainsi modifiée :

1° Au titre de l'annexe, le mot : « L. 1237-14 » est remplacé par le mot : « L. 1237-15 » ;

2° Au titre de la colonne, les mots : « Colonnes réservées à la DDTEFP » sont remplacés par les mots : « Colonnes réservées à l'inspecteur du travail » ;

3° A la page 2 de l'annexe, rubrique « Important », la deuxième phrase est remplacée par « La demande d'autorisation ne peut donc être transmise à l'inspecteur du travail qu'à l'issue du délai de quinze jours calendaires prévu pour l'exercice du droit de rétractation. »

Art. 2. – Le directeur général du travail est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 juillet 2008.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général du travail,
J.-D. COMBRESSELLE

ANNEXE

**Rupture conventionnelle du contrat de travail à durée indéterminée
d'un salarié protégé
en application de l'article L 1237-15 du code du travail**

Colonnes réservées à
l'inspecteur du travail

conformité

1. Informations relatives aux parties à la convention de rupture

Nom et prénom du salarié			
Adresse Téléphone			
Emploi / qualification			
Nom ou raison sociale de l' employeur nom du signataire pour le compte de l'employeur n° de téléphone			
Adresse		n° de SIRET	
Convention collective applicable			
Ancienneté du salarié à la date envisagée de la rupture	__ __	ans	__ __
Rémunération mensuelle brute des douze mois précédents			
mois de		mois de	
mois de		mois de	
mois de		mois de	
mois de		mois de	
mois de		mois de	
mois de		mois de	
Rémunération mensuelle brute moyenne			

2. Déroulement des échanges pour convenir de la rupture conventionnelle

oui non

A. Date du premier entretien (jj/mm/aaaa)

__ __ / __ __ / __ __ __ __

Rappeler au salarié la possibilité qu'il a de contacter les services, notamment le service public de l'emploi, qui pourront l'aider à prendre sa décision en pleine connaissance de ses droits.

Salarié assisté	oui	si oui par	
	non		
Employeur assisté	oui	si oui par	
	non		

B. Date(s) des autres entretiens éventuels	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _
---	-------------------	-------------------

Salarié assisté	oui	si oui par		
	non			

Employeur assisté	oui	si oui par		
	non			

3. Convention de rupture	oui	non
---------------------------------	------------	------------

Les parties décident de rompre le contrat de travail à durée indéterminée qui les lie et conviennent d'un commun accord des conditions de la rupture de ce contrat :

- droits afférents à la rupture de ce contrat ;
- versement d'une indemnité de rupture du montant indiqué ci-dessous ;
- date envisagée de la rupture, sous réserve des délais prévus par la loi, ci-après.

Autres clauses éventuelles :

Montant de l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle (somme en lettres)			
---	--	--	--

Date envisagée de la rupture du contrat de travail (jj/mm/aaaa)	_ _ _ _ _ _ _		
---	-------------------	--	--

Date et signature précédée de la mention "lu et approuvé" par chaque partie		
--	--	--

IMPORTANT : La date de signature de la convention de rupture déclenche le délai de rétractation de 15 jours calendaires pendant lequel chaque partie peut revenir sur sa décision. La demande d'autorisation ne peut donc être transmise à l'inspecteur du travail qu'à l'issue du délai de 15 jours calendaires prévu pour l'exercice du droit de rétractation.

Date de fin du délai de rétractation (jj/mm/aaaa)	_ _ _ _ _ _ _		
---	-------------------	--	--

Remarques éventuelles des parties ou des assistants sur ces échanges / autres commentaires